



Préavis de la Municipalité N°02/2018 au Conseil Général du 28.06.2018

MUNICIPALITE DE BURTIGNY

Responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Concerne : Préavis no. 02/2018 – Comptes 2017

Au Conseil général de Burtigny,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'article 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 15 mai 2018, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2017. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 1'852'919,86 et laisse apparaître un bénéfice de CHF 8'598,03, après attribution sur les fonds de réserve de CHF 18'241,95 et après amortissements pour un montant de CHF 300'800.-, dont CHF 189'000.- d'amortissements extraordinaires. Il est à rappeler que le budget prévoyait un déficit de CHF 29'452.-.

L'équilibre de nos comptes s'explique principalement par les points ci-dessous :

- La gestion des affaires courantes propre à la commune est maîtrisée conformément au budget.
- Des charges cantonales stables, conformes au budget et à l'exercice 2016.
- La diminution du coût lié à l'enseignement scolaire et le réseau de la petite enfance de CHF 47'547,18 par rapport au budget.
- L'équilibre financier, assuré par leurs propres taxes, des chapitres 450 Ordures / 460 Epuration et 810 Eau potable.
- Des entrées d'impôts conjoncturels de CHF 128'155,75 non budgétées et nettement supérieures à celles de 2016 (CHF 41'311,15).
- Le résultat toutefois très positif de 2017 ne nous permet de faire des investissements importants. L'impact de la RIE III, qui entre en vigueur début 2019, est en effet estimé à CHF 48'259.- pour Burtigny, selon le calcul de l'UCV.

Ces entrées financières exceptionnelles non budgétées nous ont ainsi permis d'effectuer un amortissement extraordinaire sur les actions Thermoréseau de CHF 189'000.- ramenant la valeur au bilan de lesdites actions à CHF 70'000.-, sans péjorer le résultat final de l'exercice.



Préavis de la Municipalité N°02/2018 au Conseil Général du 28.06.2018

Dès lors, la Municipalité prie

LE CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY de bien vouloir

- vu le préavis municipal N° 02/2018 – Comptes 2017
- ouï le rapport de la commission de gestion et de la commission des finances
- attendu que ce dernier a été régulièrement mis à l'ordre du jour,
- d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2017
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2017

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Au nom de la Municipalité

Valérie Jeanrenaud

Katherina Repond


Syndique




Secrétaire